

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

**Arrêté du 11 mars 2021**

**modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique  
ministériel unique des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2108593A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu la demande de la fédération Solidaires finances,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le *b*) de l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne le syndicat Solidaires finances (Union syndicale Solidaires).

**Article 2**

- *Mme GUYOT-WELCKE (Anne) est nommée représentante titulaire à la place de M. FERRUCCI (François-Xavier) ;*
- *M. MILIN (Fabien) est nommé représentant suppléant à la place de Mme GUYOT-WELCKE (Anne).*

**Article 3**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 11 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

M.-A. Barbat-Layani